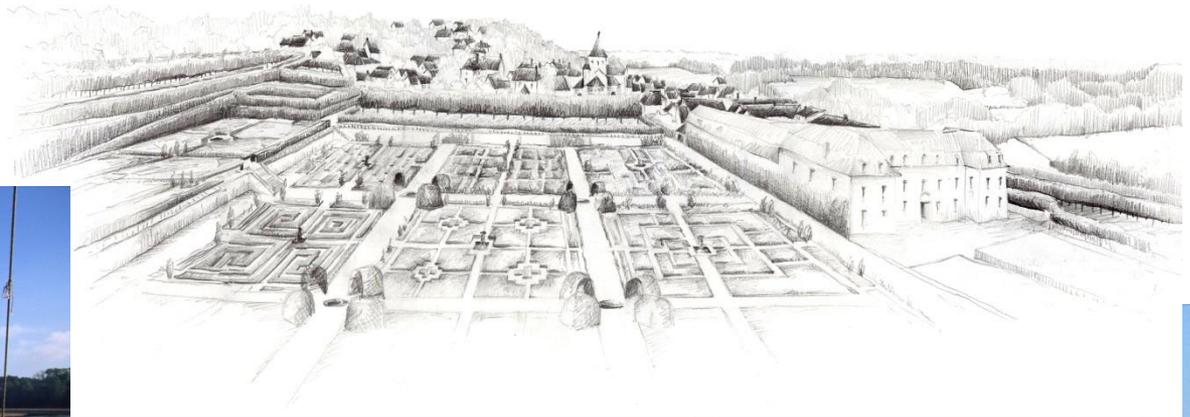


OAP Val de Loire – PLUi Angers Loire métropole

Myriam LAIDET, Mission Val de Loire Patrimoine mondial



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000

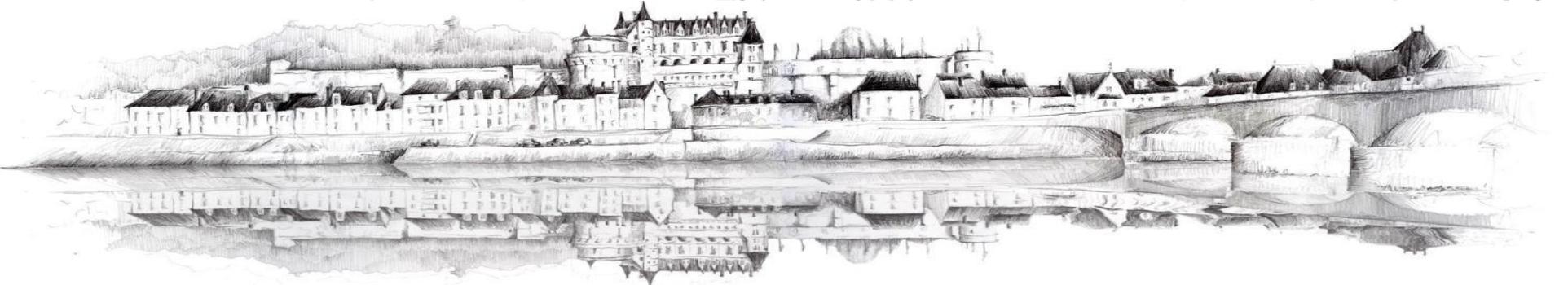


De monument au territoire,

la valeur d'un Bien Patrimoine mondial

2000 : L'inscription Unesco du Val de Loire

« *Un monument de nature et de culture* »



La Valeur Universelle Exceptionnelle



- Critère I

Une densité et une qualité du patrimoine architectural et urbain

- Critère II

L'authenticité du paysage culturel fluvial

- Critère IV

La qualité d'expressions paysagères héritées de la Renaissance et du siècle des Lumières

Angers Loire Métropole , Logiques patrimoniales d'un territoire fluvial



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



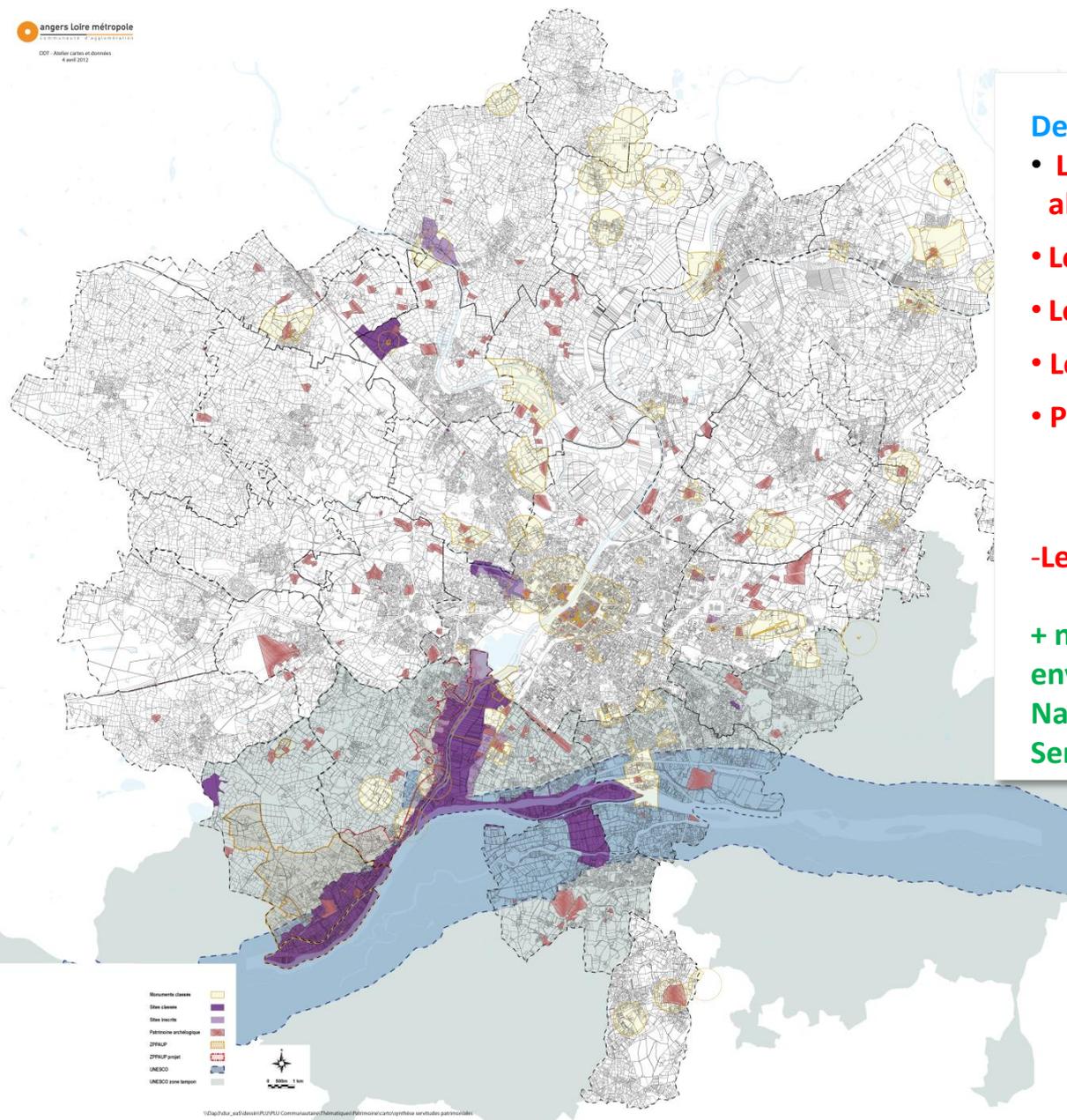
Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000

Le patrimoine protégé

angers loire métropole

PRODIGES - PATRIMOINE

001 - Ateliers Cartes et données
6 avril 2012

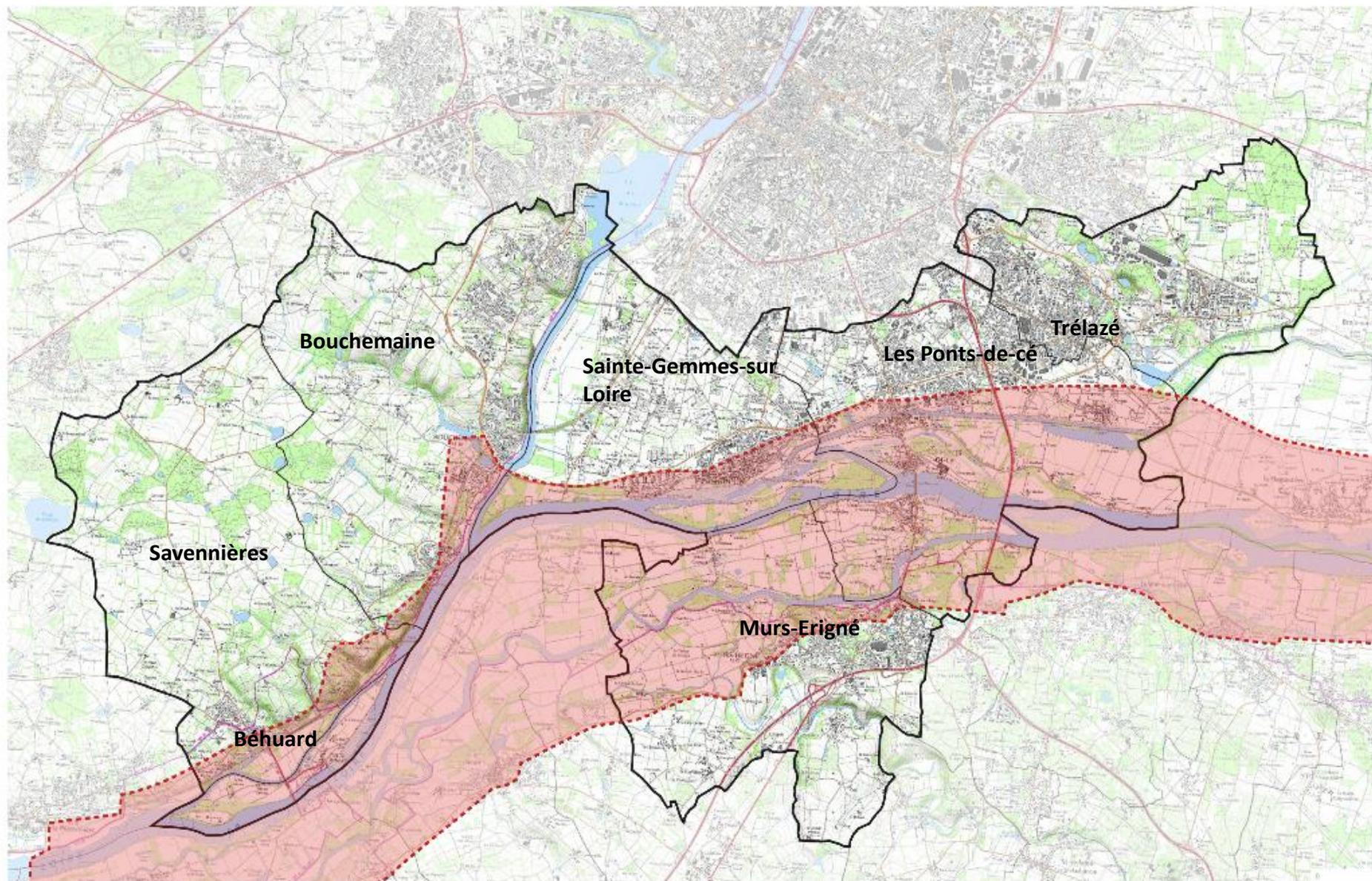


Des protections et labels importants :

- **Les Monuments Historiques (159) et leurs abords** (évolution des périmètres)
- **Les sites classés et inscrits**
- **Les ZPPAUP**
- **Le Val de Loire UNESCO**
- **Patrimoine labellisé**
 - label ville d'art et d'histoire (ANG)
 - label petite cité de caractère (SAV, BEH)
 - label patrimoine du 20ème s
- **Les zones de sensibilité archéologique**

+ non figurées sur la carte des protections environnementales existantes (ZNIEFF, Natura 2000, PPRI, Espaces Naturels Sensibles, PPRT)

Angers Loire Métropole : zone – coeur et zone - tampon



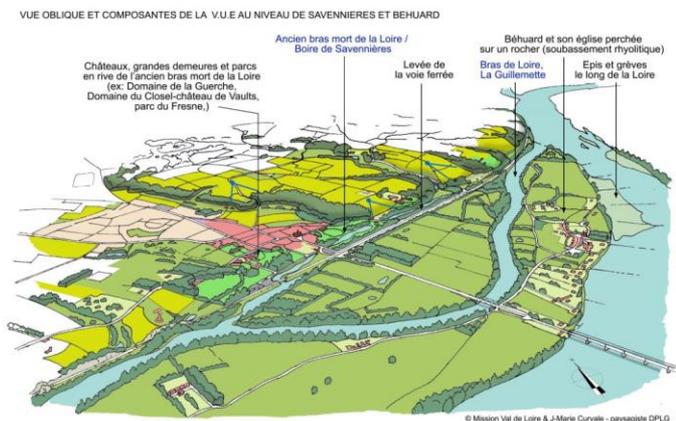
Angers Loire Métropole

L'authenticité d'un paysage fluvial, urbain et viticole

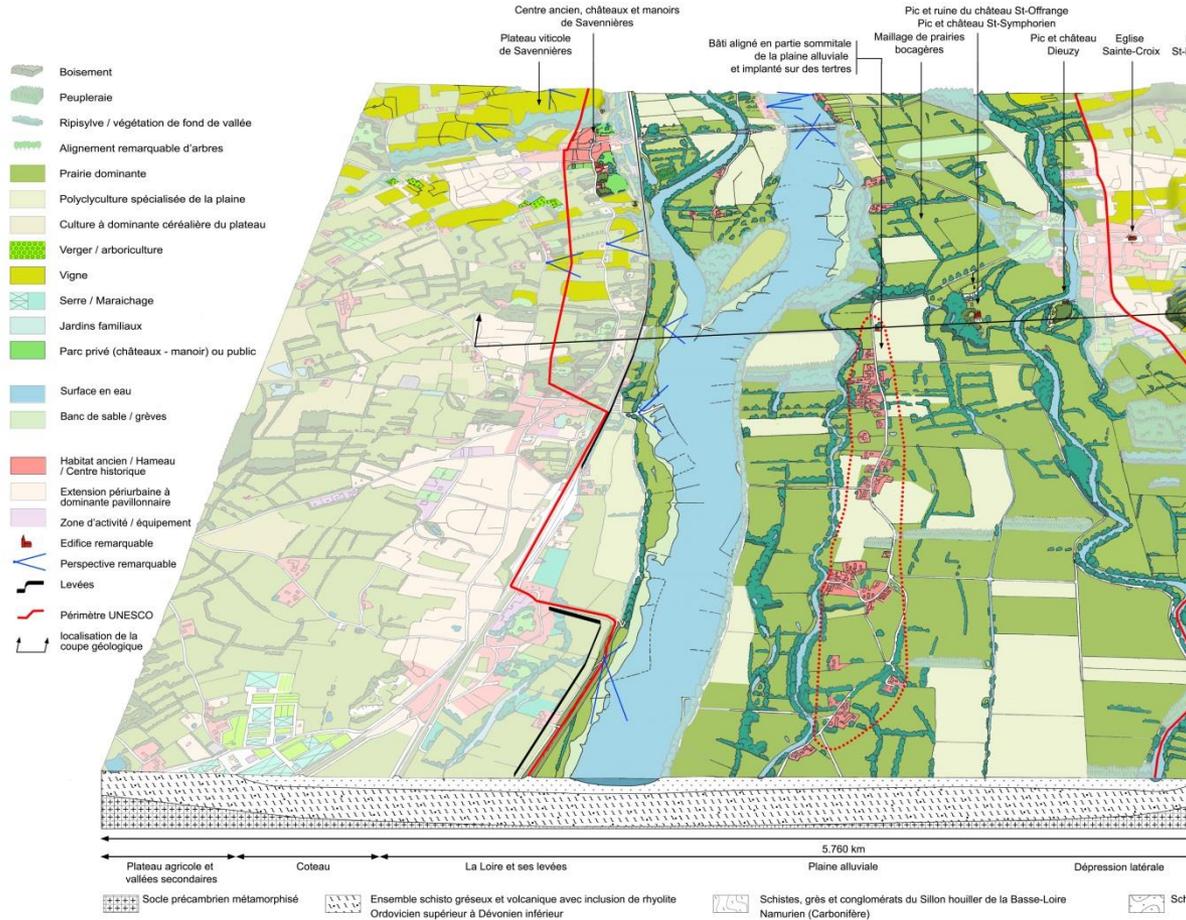


Angers Loire Métropole

Logiques d'un territoire patrimonial



TRANSECT SAVENNIERES / ROCHFORT-SUR-LOIRE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)



Angers Loire Métropole

Une OAP Val de Loire Patrimoine mondial

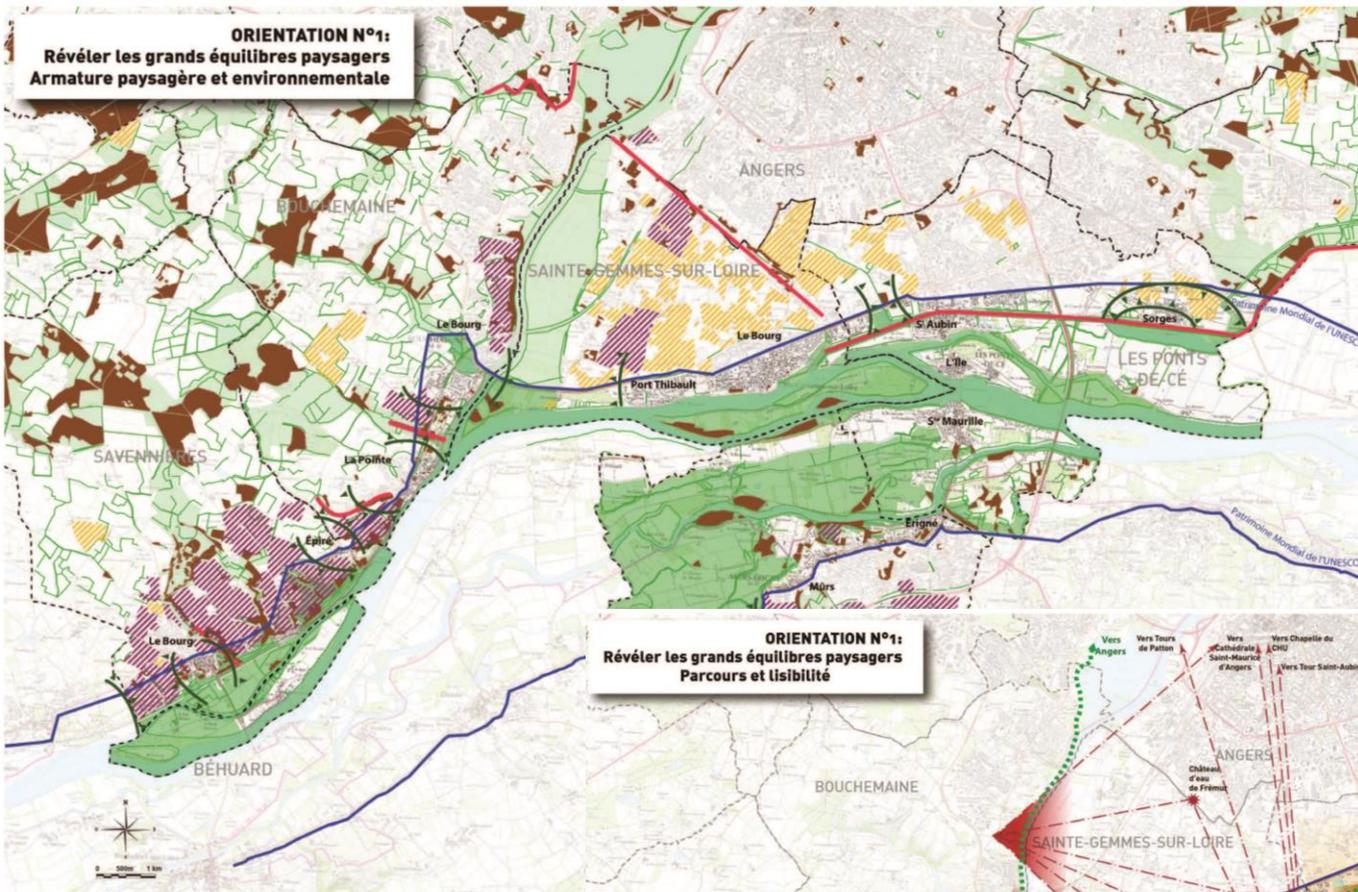


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

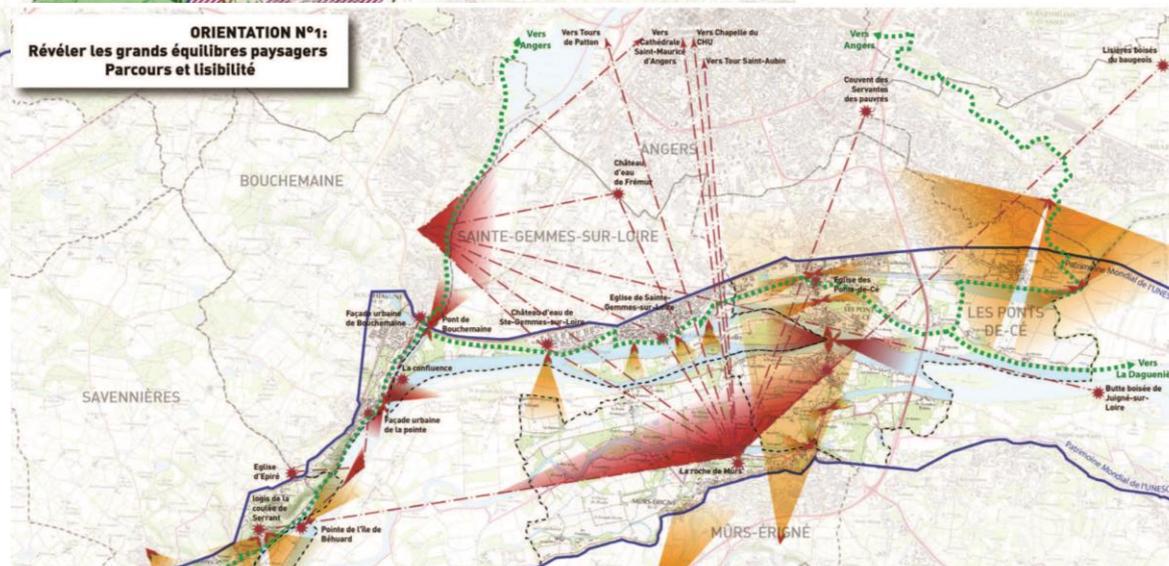


Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000

ORIENTATION N°1:
Révéler les grands équilibres paysagers
Armature paysagère et environnementale



ORIENTATION N°1:
Révéler les grands équilibres paysagers
Parcours et visibilité



Orientation 1 : révéler les grands équilibres paysagers

Les co-visibilités structurantes et belvédères, privilégier une approche par « motifs paysagers »

Exemple d'une déclinaison d'un des objectifs de l'orientation n°1

1.2 CONFORTER LES ACTIVITÉS AGRICOLES QUI FAÇONNENT LE PAYSAGE

Les figurés de légende ci-après renvoient à la carte page 13 « Révéler les grands équilibres paysagers / Armature paysagère et environnementale »

Conforter l'armature paysagère d'un territoire habité par l'homme consiste, entre autre, à conforter les activités agricoles qui l'ont façonné. Ces activités agricoles sont indissociables de la qualité des sols et des sous sols exploités et valorisés depuis des centaines d'années et à l'origine de l'économie de la vallée.

La dominante agraire de la vallée et des coteaux est l'héritage d'un aménagement de ce paysage (drainage, levées, protections contre les crues) conduit par des communautés religieuses et paysannes et consolidé par la cour d'Anjou avec la construction de levées au cours du Moyen Âge.

L'ambition de freiner la consommation des terres agricoles sur notre territoire est un des engagements forts de ce PLUi. Ce « changement de regard » doit passer par la préservation et la valorisation des espaces en maintenant une diversité de cultures. Sur ce territoire plusieurs filières sont présentes : la viticulture, l'horticulture/le maraîchage et la polyculture-élevage. Ces espaces agricoles doivent également pouvoir évoluer au gré des progrès techniques et organisationnels de la profession.



La viticulture

Sur les coteaux de la Loire et de l'Aubance, les vignobles structurent et rythment le paysage. Ce paysage ouvert offre des vues lointaines où les linéaires de vignes soulignent le relief du territoire : coteaux ou plateaux vallonnés.

Ces vignobles tendent à se maintenir voire même à se développer pour certains. En effet, depuis 2005 la superficie des espaces viticoles a légèrement progressé. Elle est passé de 337 ha à 346 ha en 2011 (cf. EIE chapitre 6.2 l'évolution des espaces agricoles, naturels et forestiers au cours des dernières années).

L'ensemble des productions viticoles fait l'objet d'une inscription en aire d'Appellation d'Origine Contrôlée, garantissant une qualité de production.

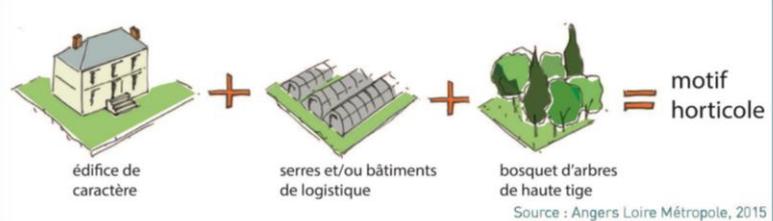
Ce motif paysager est composé d'éléments identitaires du Val de Loire (vignes, murets, maisons de vignes, bâtis traditionnels) et leur préservation est garante de l'intégrité des paysages.



L'horticulture / le maraîchage

Les productions horticoles (maraîchage et ornement) de la plaine de Sainte-Gemmes-sur-Loire, des Ponts-de-Cé et du Val d'Authion, en rive droite du fleuve, complètent la grande variété de production. Ces filières spécialisées développent un motif paysager singulier regroupant un ensemble de bâtis traditionnels, du végétal de grand développement (notamment des conifères) et des bâtiments logistiques divers souvent associés à des constructions légères ou dures (serres).

Ces ensembles de bâtis sont inscrits dans un paysage de parcelles cultivées. Les bâtiments logistiques et les serres sont nécessaires à une exploitation contemporaine et construisent un paysage industriel agricole dont l'impact paysager est parfois atténué par des murets et des haies vives.



Des plateaux plus «ordinaires»

Au Nord du territoire du site de la vallée, notamment sur les plateaux du Segréen et de Verrières, les paysages de grandes cultures et de pâtures sont structurés par le bocage, les forêts et les bois. Leur répartition forme une mosaïque qui participe de l'animation et de la dynamique des paysages.

>> ORIENTATIONS

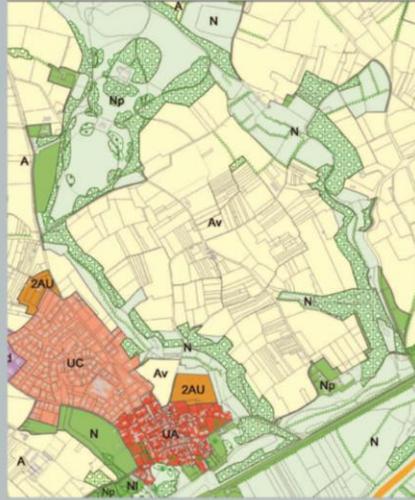
- 1 - Conforter les activités agricoles en particulier la production horticole, maraîchère, et viticole garante de l'intégrité des paysages significatifs du Val de Loire.
- 2 - Prendre en compte et préserver les éléments de petit patrimoine identitaire de ces espaces tels que : maisons de vignes, murs de schiste de grand linéaire qui participent à la qualité de ces paysages.
- 3 - Prendre en compte et préserver les composantes végétales (haies bocagères, boisements) afin d'accompagner le maintien de l'activité agricole et forestière des plateaux.
- 4 - Veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments viticoles dans le paysage de coteaux (implantations, hauteurs, matériaux, etc.).
- 5 - Intégrer les bâtiments logistiques et les serres de façon harmonieuse dans le paysage de la plaine horticole (exemple : intégrer les bâtis en fonction des vues par des plantations de haies vives etc.).
- 6 - Elaborer un cahier de recommandations pour l'intégration des activités agricoles (serres, bâtiments logistiques, hangars, parkings, mutualisation de plates-formes de déchets etc.) et des nouvelles constructions.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

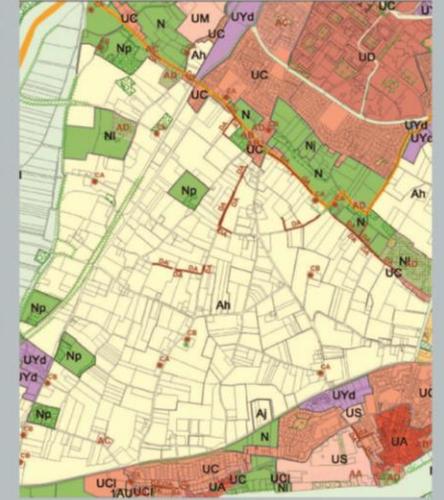
1 - L'agriculture est confortée dans le PLUi par un zonage agricole A et des indices spécifiques « h » pour la plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire et les Ponts-de-Cé et « v » pour les coteaux de Savennières aux enjeux agricoles et paysagers.

2 - Les composantes végétales (haies bocagères, boisements) sont identifiées sur le plan de zonage du PLUi et des dispositions réglementaires y sont associées dans le règlement (soit au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme - espaces boisés classés - ou au titre de l'article L123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme).

3 - Des éléments de patrimoine vernaculaire sont identifiés dans la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain, et Paysager) de Savennières.

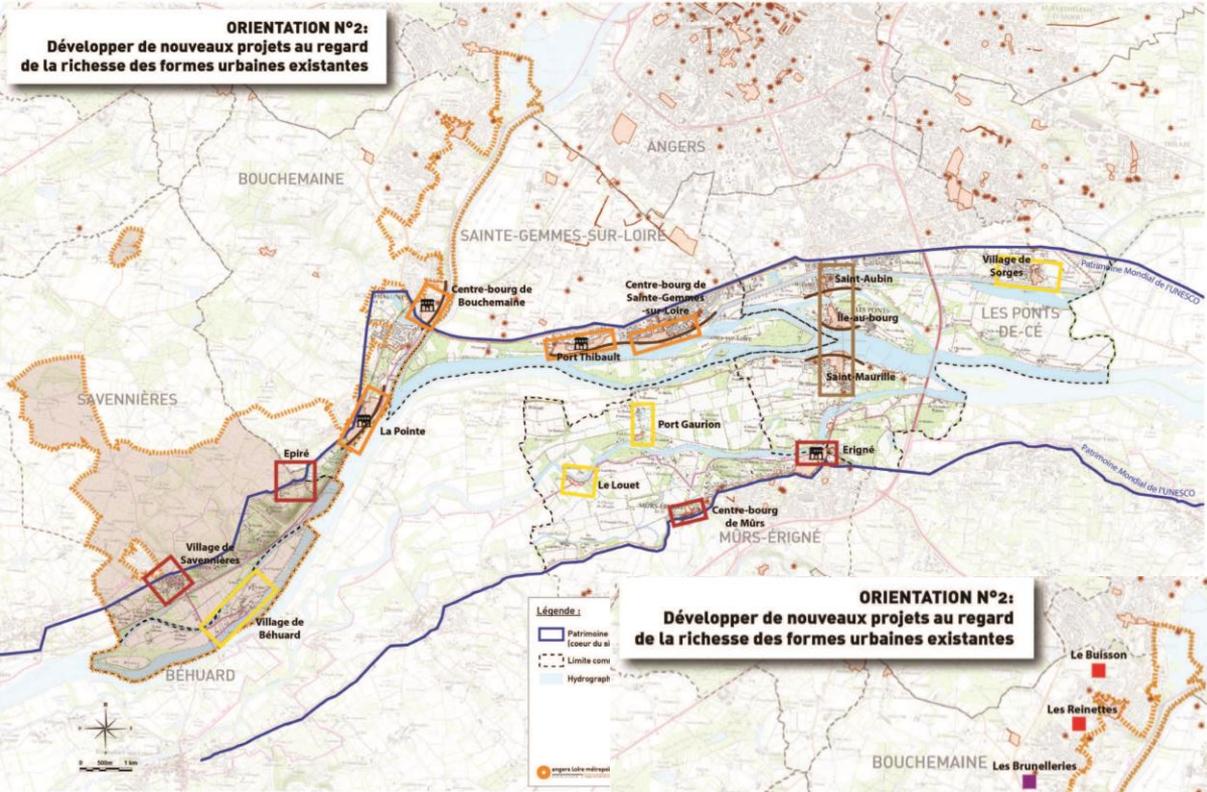


Extrait du plan de zonage de Savennières indiquant un secteur Agricole à dominante viticole sur les coteaux (Av)

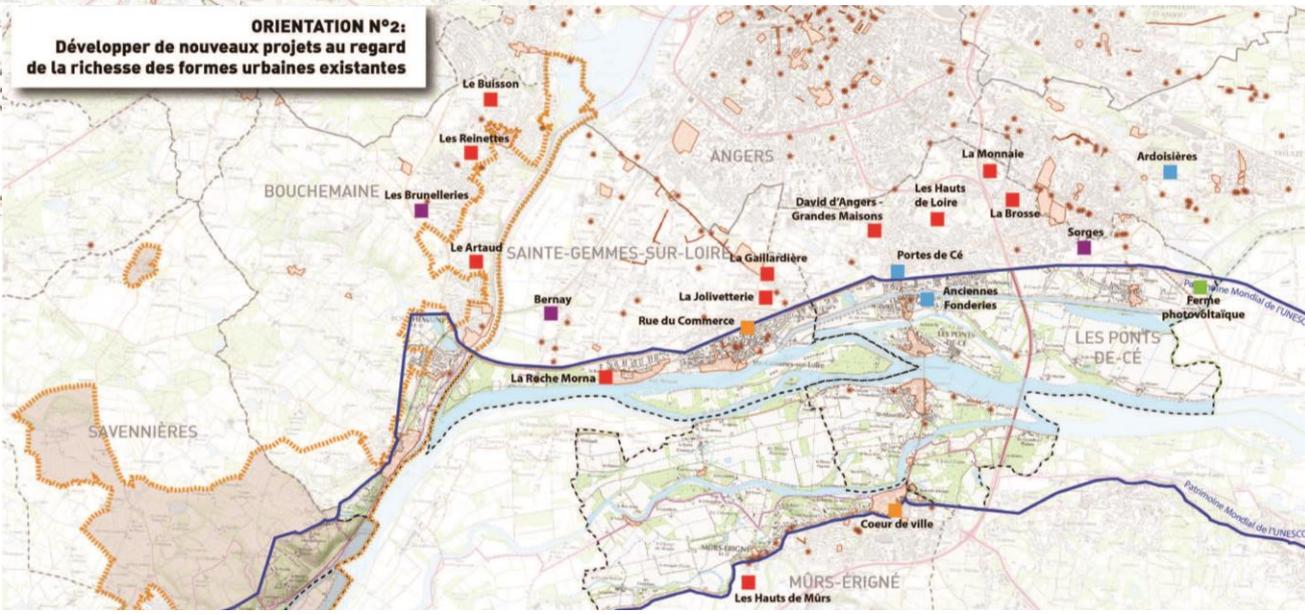


Extrait du plan de zonage de Sainte-Gemmes-sur-Loire indiquant un secteur Agricole à dominante horticole dans la plaine (Ah)

ORIENTATION N°2:
Développer de nouveaux projets au regard
de la richesse des formes urbaines existantes



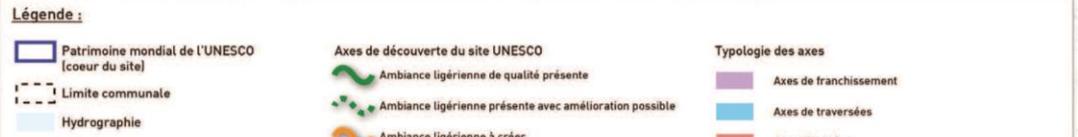
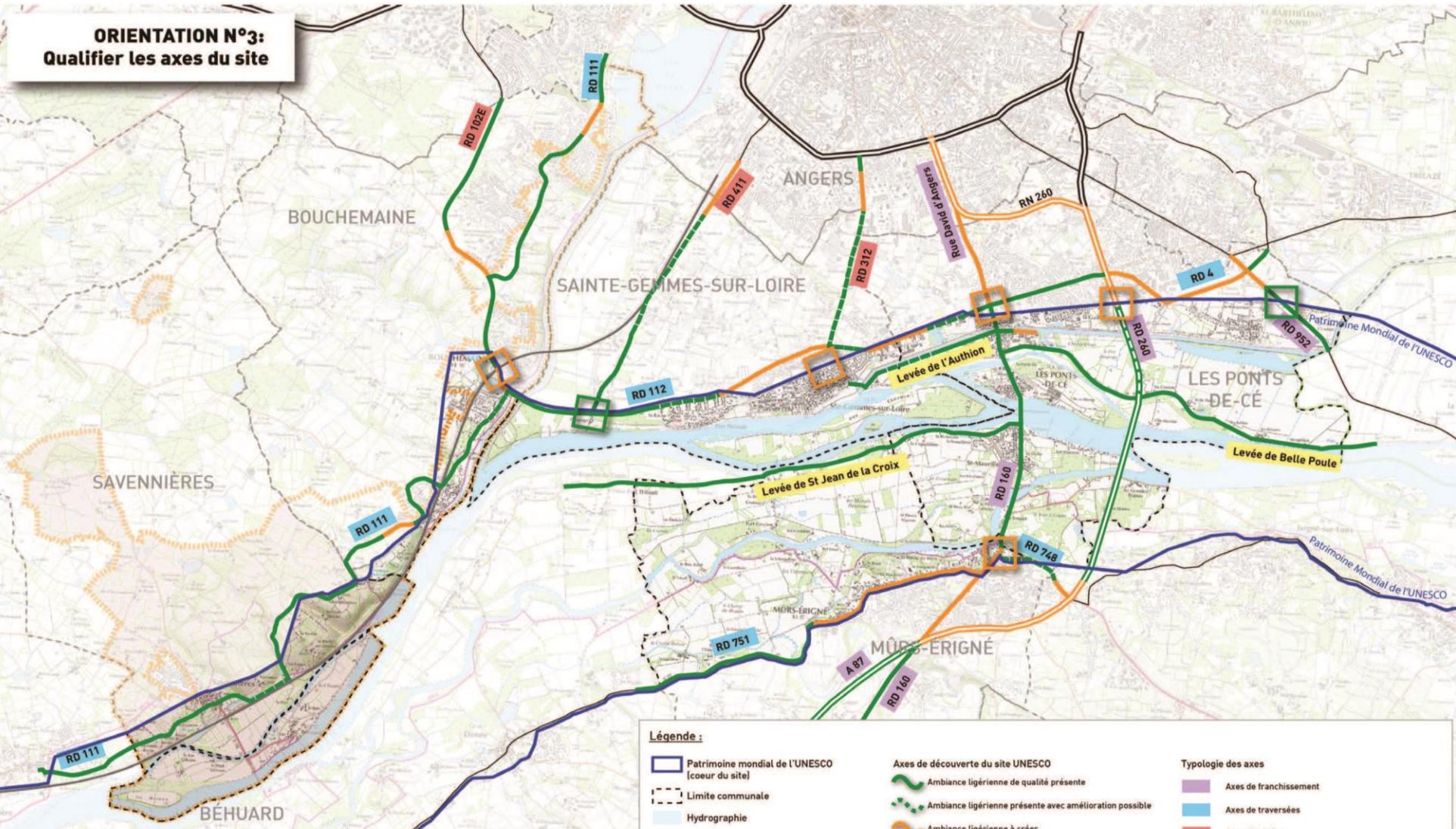
ORIENTATION N°2:
Développer de nouveaux projets au regard
de la richesse des formes urbaines existantes



Orientation 2 : qualifier les espaces urbains

typologie contextualisée, hiérarchie des enjeux, articulation en secteurs de projets

**ORIENTATION N°3:
Qualifier les axes du site**



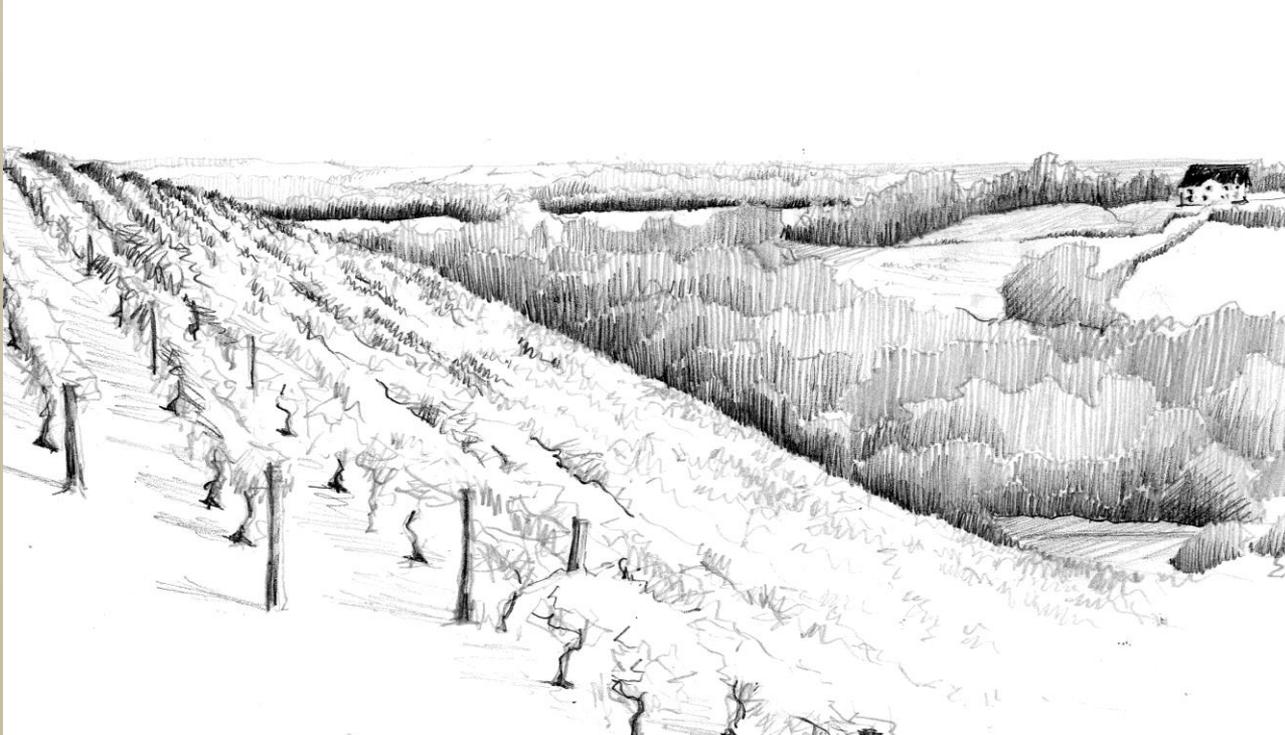
Orientation 3 : qualification les entrées et les cheminements, traversées

Des recommandations pour une harmonie de traitement

OAP Val de Loire : UN OUTIL POUR REFLECHIR LE PROJET

- La consolidation de la connaissance
la cohérence patrimoniale du territoire : valeur historique + valeur paysagère + valeur d'usage
- Le temps du diagnostic **VUE = le temps de la mise en projet**
La connaissance partagée entre la collectivité, l'état, les opérateurs publics ou privés d'investissement.
- Un document – cadre
 - Un plan d'action pour l'engagement de la collectivité
 - Un volet « patrimoine mondial » dans le PLUI
 - Une trame pour la programmation de projet d'aménagement





Pour en savoir plus :

Myriam Laidet

02 47 66 56 05

laidet@misison-valde Loire.fr

www.valde Loire.org